

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Cela-fait-80-ans-aujourd-hui-que-les-Francaises-ne-sont-plus-obligees-d-obéir-a>



école & société

# **Cela fait 80 ans aujourd'hui que les Françaises ne sont plus obligées d'obéir à leur mari !**

- Société - Égalité femme/homme -  
Date de mise en ligne : mercredi 14 février 2018

---

**Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés**

---

## **Cela fait 80 ans aujourd'hui que les Françaises ne sont plus obligées d'obéir à leur mari !**

---

C'est la loi du 18 février 1938 qui supprime le devoir d'obéissance de la femme à son mari, qui était inscrit dans le code civil depuis l'époque de Napoléon.

Cette évolution est considérable et relativement récente. Elle témoigne d'une lente sécularisation de la société française qui se détache des conceptions religieuses et patriarcales de l'organisation de la famille.

Malgré l'agitation de la frange la plus conservatrice de la population, l'égalité réelle des droits entre les femmes et les hommes est une aspiration forte et légitime de la société.

Le SE-Unsa fait de l'engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes un combat essentiel. L'école doit généraliser l'éducation à la sexualité : lutter contre les préjugés, les stéréotypes sexistes, connaître son corps et les voies pour en disposer, sont des enseignements qui visent l'émancipation humaine et la laïcité.